



CHARTRE DE BONNE CONDUITE EN SALLE D'ETUDE

Répondre à la demande et l'intérêt de l'ensemble de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, surveillants...) : tel est l'objet de la charte des salles d'études.

Les élèves du collège ont le droit :

- A un **cadre de travail calme** et propice à la réalisation des travaux et tâches demandés par les professeurs.
- A un **encadrement adulte** veillant au respect du travail de chacun.
- A une **aide concrète** dans son travail personnel.
- A un **espace propre et agréable**.

En contrepartie, les élèves du collège ont un certain nombre de devoirs :

LE RESPECT (conformément au règlement intérieur) :

- **Des personnes** : l'attitude générale doit être correcte.
- **Des horaires** : tout comme pour un cours, les élèves doivent s'y rendre à l'heure et y rester jusqu'à la fin.
- **Du matériel** : aucune dégradation ne sera tolérée (graffitis, gravures sur les tables, encre, blanco...) et fera l'objet d'une réparation par l'élève. Les élèves ne doivent pas se balancer sur leurs chaises.

LE SILENCE :

- **Le silence est la condition d'une bonne concentration, pour un travail soigné et efficace.** Le travail en groupe n'est autorisé que rarement en ces lieux. Seuls les **CHUCHOTEMENTS** sont permis.
 - Afin de veiller à la bonne conduite de cette règle, chaque élève déposera son carnet de correspondance en coin de table ; celui-ci pourra être ramassé par l'Assistant d'Education à tout moment en cas de non respect des règles.
- **Les communications entre élèves et déplacements ne sont possibles qu'après autorisation donnée par un surveillant.**

LE TRAVAIL :

- Chaque élève doit **prévoir du travail ou de la lecture** pour les heures d'étude. Les surveillants vérifient régulièrement avec les élèves que leur travail est réellement terminé. D'autres occupations sont tolérées à conditions qu'elles soient **individuelles**, que l'élève reste concentré durant l'heure et que cela ne nuise pas à son travail personnel ; Du papier, des crayons de couleur et des feutres sont à la disposition des élèves sur demande.

LA PROPRETE :

- Il n'est pas autorisé d'apporter de la nourriture ou des friandises ;
- **Les papiers, découpages... doivent être ramassés** en fin d'heure et mis à la poubelle ;
- Les élèves doivent **ranger leurs chaises** avant de quitter la salle.

Les élèves et les adultes doivent respecter les règles de vie définies ci-dessus. Les élèves doivent également respecter les consignes supplémentaires données par les surveillants. En aucun cas ils ne toléreront qu'un élève puisse nuire au travail de ses camarades.

Mme Castre / Conseillère Principale d'Education